

article *Hi-tech*



Maître Bensoussan : un bilan record pour la Cnil

Maître Bensoussan, avocat spécialisé dans les nouvelles technologies, éclaire chaque mois en vidéo, d'un regard nouveau et avisé, l'usage des technologies du numérique dans notre quotidien. Ce mois-ci : le dernier bilan de la Cnil.



par [Juliette Paoli - Internet Pratique](#)

Mise à jour le 30/08/2012 - 15:33

[0 avis](#) [donnez votre avis](#)

La Cnil vient de publier son 32e rapport d'activité. Elle a reçu un nombre record de plaintes en 2011 : 5 738, soit + 30 % par rapport à 2010. Rien d'étonnant à cela depuis qu'elle permet le dépôt de plainte en ligne, sur son site (www.cnil.fr).

Le délai de traitement varie de quelques jours à 8 semaines en fonction de la complexité du dossier et de la qualité des réponses apportées à la Cnil par le responsable du fichier soupçonné de manquement à la loi informatique et libertés.

Consommateurs ou internautes, les individus ont mûri et ont atteint un certain niveau de compétence face aux technologies numériques. Même s'ils ignorent par qui et comment leurs données personnelles sont réellement utilisées, ils en mesurent clairement l'enjeu et sont de plus en plus nombreux à se tourner vers la Cnil pour faire respecter leurs droits. Qualifiée de tribunal par le Conseil d'Etat en 2008, la Cnil peut en effet prononcer de lourdes sanctions pécuniaires (en janvier 2011, Google a été condamné à 100 000 euros pour collecte excessive).

Le rapport d'activité de la Cnil révèle de façon incontestable la sensibilité des personnes à la protection de leurs données personnelles.

Maître Bensoussan en vidéo